

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
5 juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal après convocation légale, s'est réuni à la salle Athena, sous la présidence de Monsieur Olivier AUTHIE, Maire.

*Date de convocation : 30 juin 2021*

**Présents :** Christelle DELARUE-LAIGO, Gérard POUSSOU, Jean-Luc MIRMAN, Bénédicte AUTHIÉ, Pierre-Louis BOUÉ, Pascal THÉVENET, Maria URZAY AZNAR, Claire DE MATOS, Jean-Philippe BELLOC, Christelle NOEL, Caroline PELISSIER, Julie MARQUIS, Salima HELHAL, Mohamed CONTEH, Bastien REDONETS, Grégory MONPAGENS, Claude TURAGLIO, Cécilia POCIELLO, Cécile MARTI, Cécilia POCIELLO, Bruno GALLE et Sylvie VILOROUX.

**Absente :** Aurélie LAPORTE.

**Pouvoir :** Aurélie LAPORTE donne procuration à Gérard POUSSOU.

**Secrétaire de séance :** Gérard POUSSOU

**21-32 Révision du Plan Local d'Urbanisme**

*Annule et remplace suite à l'omission de la mention obligatoire de résultat du vote*

**RAPPORTEUR :** Gérard POUSSOU

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-31, L. 153-32 et L.153-33 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 2008 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Monsieur le Maire présente les raisons de la révision du PLU :

- Etablir au niveau communal une politique d'aménagement et de développement urbain qui tienne compte des évolutions apportées par les lois « Grenelle II », « ALUR », et « ELAN » notamment en revoyant et complétant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- Maitriser l'accueil de la population : définir un scénario d'évolution démographique et de développement cohérent avec les capacités de la commune (offre de service et d'équipement, mobilités, capacités des réseaux...) ;
- Maitriser les conditions de densification de la commune en définissant des règles sur les zones urbaines permettant le maintien d'un cadre de vie qualitatif (paysage, gestion des réseaux...) ;
- Définir une stratégie d'équipement à long terme et à court terme (étude de faisabilité-programmation pour un projet de gymnase en cours d'élaboration) en complémentarité avec les territoires voisins ;
- Réinterroger les zones à urbaniser de la commune en cohérence avec la maîtrise de l'accueil de la population et la modération de la consommation foncière ;
- Proposer une traduction règlementaire garantissant une opérationnalité des projets sur les secteurs de développement stratégiques ;
- Décliner le programme local de l'habitat (PLH) en cours d'élaboration dans le projet de PLU, notamment sur le nombre et la typologie des logements attendus ;
- Questionner la traduction règlementaire (règlement graphique) au regard de l'impact du PPRI (question des limites de zones constructibles et de la gestion des fonds de jardin) ;
- Assurer une compatibilité du PLU avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la grande agglomération toulousaine en cours de révision ;

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le 21/07/2021

ID : 031-213102536-20210705-21\_32M-DE (multi)



- Préserver et aménager les espaces naturels et tenir compte des contraintes (santés, prévention des risques d'inondation, cadre de vie, transports). Le futur PLU devra retraduire sur le territoire communal le schéma régional de cohérence écologique et le SCOT qui définissent les trames verte et bleue permettant de préserver et remettre en bon état les continuités écologiques;
- Anticiper l'impact de projets sur la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :**

Pour : A l'unanimité

- 1) **DE PRESCRIRE** la révision du PLU sur l'intégralité du territoire de la commune, conformément à l'article L. 153-1 du Code de l'Urbanisme ;
- 2) **D'APPROUVER** les objectifs développés par Monsieur le Maire ;
- 3) Que la concertation ayant pour objectifs d'assurer une bonne information et participation de la population sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :
  - Mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations ;
  - Installation de panneaux d'exposition en mairie ;
  - Insertion dans le bulletin municipal / sur le site Internet de la commune d'un article présentant l'avancement du projet de PLU ;
  - Organisation de deux réunions publiques.
- 4) **DE SOLLICITER** l'assistance gratuite d'HGI/ATD (agence technique départementale de la Haute-Garonne) en tant qu'assistant à maître d'ouvrage ;
- 5) **DE SOLLICITER** de l'Etat, conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision du PLU ;
- 6) Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU sont inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 exercice 2021)

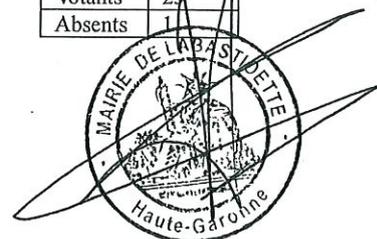
La présente délibération sera transmise au sous-préfet de la Haute-Garonne et notifiée aux Personnes Publiques Associées (PPA) mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme. A savoir :

- à la présidente du Conseil Régional ;
- au président du Conseil Départemental ;
- aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre d'Agriculture ;
- au président du syndicat mixte d'études de l'agglomération toulousaine, chargé du schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- au président de l'autorité organisatrice prévue à l'article L.1231-1 du code des transports ;
- au président de la Communauté d'agglomération du Muretain compétente en matière de programme local de l'habitat (PLH).

Conformément aux articles R. 153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Nombre de conseillers

En exercice	23
Présents	22
Votants	22
Absents	1



Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de la présente délibération  
Compte tenu de la transmission  
A la Sous-Préfecture le

Le Maire  
Olivier AUTHIE

Et de sa publication le

Envoyé en préfecture le 21/07/2021  
Reçu en préfecture le 21/07/2021  
Affiché le 21/07/2021  
ID : 031-213102536-20210705-21\_32M-DE



